

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 1999

Sont présents :

- M. Roger SCHORER, Maire
MM. PIAZZALUNGA et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
MM. AMOUDRUZ, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, OLTRAMARE, PAYCHERE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusée :

- Mme Kathy GROSFILLIER,

*

ORDRE DU JOUR : (fixé par le Conseil d'Etat)

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux.
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge.
3. Élection du Bureau du Conseil municipal : Président, vice-président, secrétaire. Immédiatement après son élection, le Président reçoit le serment du doyen d'âge.
4. Nomination des membres aux diverses commissions.
5. Désignation des présidents et vice-présidents aux diverses commissions.

*

Conformément à la loi M. Michel COLLAUD, doyen d'âge, préside la première partie de cette séance et Mme Evelyne BRANDER, benjamine, officie comme secrétaire.

M. le Président ouvre, à 18h.30, la séance en ces termes :

Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs du Public,

En ma qualité, bien involontaire, de doyen d'âge de cette assemblée, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance d'installation du Conseil Municipal. Mademoiselle Evelyne BRANDER, benjamine de ce Conseil, officiera en qualité de Secrétaire jusqu'à la nomination des membres du Bureau.

Je salue le Maire M. Roger SCHORER, ainsi que les Conseillers administratifs MM. Clément PIAZZALUNGA et Jean-Claude ZOGG.

Je salue également les Conseillères et Conseillers municipaux réélus et souhaite la bienvenue à celles et ceux récemment élus. Je vous félicite pour votre engagement. Tous ensemble nous devons faire de notre mieux pour mener à bien notre mandat en plaçant au-dessus des tendances politiques l'intérêt de la Commune ainsi que le bien-être sans discrimination des communiers.

Des dossiers importants seront à étudier au sein des commissions, il faudra travailler la main dans la main pour rechercher et proposer des solutions équitables et raisonnables au niveau des moyens nécessaires pour leur réalisation.

L'électorat Thônésien nous a fait confiance, à nous de lui prouver qu'il ne s'est pas trompé. Ce sera, j'en suis sûr, votre préoccupation première tout au long de cette nouvelle législature.

Vive Thônex !

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux.

Mme Evelyne BRANDER, Secrétaire, donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 avril 1999 :

- Vu l'article 77, al. 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du 31 mars 1999, des résultats des élections des Conseils municipaux,
- Attendu qu'aucun recours n'est parvenu au Tribunal administratif dans le délai de 6 jours dès ladite publication dans la Feuille d'avis officielle,

LE CONSEIL D'ETAT
A R R E T E

1. Les élections des Conseillers municipaux du 28 mars 1999 sont validées.

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux :

Mme BRANDER, secrétaire, donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève,*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

A l'appel de leur nom, les Conseillers prononcent individuellement, debout, la main droite levée les mots *"je le jure" ou "je le promets" :*

Monsieur	Jean-Pierre	AMOUDRUZ
Madame	Evelyne	BRANDER
Madame	Christine	CASADEI
Madame	Doris	CONSTANTIN
Monsieur	Philippe	DECREY
Madame	Sophie	DESJACQUES CARNEGIE
Monsieur	Claude	DETRUCHE
Monsieur	Roland	DROZ
Monsieur	Olivier	FAVRE
Monsieur	José	FISCHER
Monsieur	Jean-Claude	GRANDGIRARD
Madame	Kathy	GROSFILLIER
Madame	Anne-Marie	JAQUET
Monsieur	Jean-Jacques	OLTRAMARE
Monsieur	Cédric	PAYCHERE
Madame	Chantal	PITTET
Madame	Isabel	ROCHAT
Monsieur	Alain	SCHAMBACHER
Madame	Marie-Thérèse	SECCHI
Monsieur	Carlo	SOMMARUGA
Madame	Anni	STROUMZA
Monsieur	Pascal	UEHLINGER
Monsieur	Michel	VACHERON
Monsieur	Michel	WALTER

M. COLLAUD prend acte de leur serment ou de leur promesse.

Mme Kathy GROSFILLIER, Conseillère municipale excusée, sera assermentée lors de la première séance à laquelle elle assistera.

3. Élection du Bureau du Conseil municipal et serment du doyen d'âge.

3.1. Élection du Président du Conseil municipal :

Mme DESJACQUES CARNEGIE, au nom du groupe Démocrate-Chrétien, propose :

- M. Philippe DECREY, qui est élu à l'UNANIMITE (moins une abstention).

M. Philippe DECREY, Président, prononce alors l'allocution suivante :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous me témoignez en me nommant à la tête du Conseil municipal, charge que j'assume pour la troisième fois.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouvelles Conseillères municipales et nouveaux Conseillers municipaux.

Nous avons lu et entendu les différentes formations politiques représentées au sein de ce Conseil, leurs programmes pour cette législature (Culture Thônésienne et Chênoise, circulation dans notre commune, école, social, les chômeurs, réduction du déficit des finances, sécurité, soutien au parlement des jeunes, etc.). Cela représente beaucoup de travail en perspective, j'espère qu'il se fera dans un excellent état d'esprit.

Enfin, pour terminer et c'est pour cela que je suis bref, je voudrais vous citer ma devise et j'espère qu'elle sera la votre pour ces quatre ans "moins de paroles et plus de décisions".

Je vous remercie.

3.2. Prestation de serment du doyen d'âge :

Le Président prie M. Michel COLLAUD de bien vouloir se lever, de lever la main droite et après avoir entendu le serment de prononcer les mots "*je le jure*" ou "*je le promets*".

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève,*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. DECREY, prend acte du serment de M. Michel COLLAUD.

3.3. Élection des autres membres du Bureau :

3.3.1. 1er vice-président :

M. Olivier Favre
(présenté par Mme Isabel ROCHAT)

3.3.2. 2e vice-président :

Mme Anni STROUMZA
(présenté par M. Carlo SOMMARUGA)

3.3.3. Secrétaire :

M. Philippe GUEX
(présenté par M. Philippe DECREY)

3.3.4. Vice-Secrétaire :

M. Michel WALTER
présenté par M. Jean-Claude GRANDGIRARD

4. Nomination des membres aux diverses commissions.

et

5. Désignation des présidents et vice-présidents aux diverses commissions.

M. DECREY, Président, propose que les commissions soient votées en bloc selon la liste qui a été remise à chaque Conseiller municipal. Il rappelle que cette liste émane d'un accord qui a été trouvé entre les divers partis.

Cette proposition est acceptée et les formations des commissions permanentes sont votées comme suit :

5.1. Commissions à 11 membres :

5.1.1. Commission des FINANCES

Président : M. Jean-Claude GRANDGIRARD
Vice-Présidente : Mme Anni STROUMZA
Membres : Mmes DESJACQUES CARNEGIE, PITTET et ROCHAT
MM. DECREY, FAVRE, FISCHER, PAYCHERE,
SOMMARUGA et UEHLINGER.

Délégués à la commission de réclamation en matière de taxe
professionnelle communale :

Membres . Mmes JAQUET et SECCHI
MM. AMOUDRUZ, GRANDGIRARD et SCHAMBACHER

5.1.2. Commission SOCIALE et des NATURALISATIONS

Président : M. Carlo SOMMARUGA
Vice-Présidente : Mme Isabel ROCHAT
Membres : Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN,
GROSFILLIER, JAQUET et SECCHI
MM. OLTRAMARE, PAYCHERE et SCHAMBACHER.

5.1.3. Commission des ÉCOLES, de la JEUNESSE et des SPORTS

Président : M. Cédric PAYCHERE
Vice-Présidente : Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE
Membres : Mmes JAQUET, PITTET et ROCHAT
MM. AMOUDRUZ, DECREY, DETRUCHE, OLTRAMARE,
UEHLINGER et VACHERON.

Délégués à la commission du CSSM :

Membres : Mme Chantal PITTET
MM. AMOUDRUZ, DECREY, DETRUCHE, DROZ et
UEHLINGER.

5.1.4. Commission de la CULTURE, des LOISIRS et du JUMELAGE

Président : M. Philippe DECREY
Vice-Président : M. José FISCHER
Membres : Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, PITTET, et
STROUMZA
MM. COLLAUD, GRANDGIRARD, UEHLINGER et
VACHERON.

5.1.5. Commission des TRANSPORTS, de l'URBANISME et de la CIRCULATION

Président : M. Michel COLLAUD
Vice-Président : M. Jean-Jacques OLTRAMARE
Membres : Mmes CONSTANTIN, GROSFILLIER, SECCHI et
STROUMZA
MM. AMOUDRUZ, FAVRE, SCHAMBACHER, UEHLINGER et
WALTER.

5.2. Commissions à 8 membres :

5.2.1. Commission des TRAVAUX et des BATIMENTS

Président : M. Olivier FAVRE
Vice-Président : M. Michel WALTER
Membres : Mme CONSTANTIN
MM. COLLAUD, DETRUCHE, DROZ, GRANDGIRARD,
et SOMMARUGA.

5.2.2. Commission de L'ENVIRONNEMENT, des PARCS et des PROMENADES

Président : M. Michel VACHERON
Vice-Président : M. Claude DETRUCHE
Membres : Mmes BRANDER, CASADEI, DESJACQUES CARNEGIE
et JAQUET
MM. DROZ et FISCHER.

5.2.3. Commission de L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, de la SECURITE et de L'EMPLOIS

Président : M. Jean-Pierre AMOUDRUZ
Vice-Présidente : Mme Anne-Marie JAQUET
Membres : Mmes BRANDER, GROSFILLIER et SECCHI
MM. DROZ, SCHAMBACHER et WALTER.

5.3. Commissions spéciales et ad hoc :

5.3.1. Commission des Pétitions :

Membres : Mmes CASADEI et ROCHAT
MM. SCHAMBACHER et SOMMARUGA.

5.3.2. Délégués au CENTRE DES LOISIRS :

Membres : Mmes DESJACQUES CARNEGIE et GROSFILLIER,
MM. COLLAUD et VACHERON.

5.3.3. Délégués au comité de rédaction du journal LE CHENOIS :

Membres : MM. FISCHER et OLTRAMARE.

5.3.4. Délégués au comité de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex :

Membres : Mmes BRANDER et DESJACQUES CARNEGIE
MM. AMOUDRUZ et VACHERON.

5.3.5. Délégués au comité de la Fondation du logement de la commune de Thônex : (dès le 1er janvier 2000)

Membres : MM. GRANDGIRARD, HENRY, MICHEL et
SOMMARUGA.

5.3.6. Ad hoc "Droits civiques pour les ressortissants étrangers" :

Membres : Mme STROUMZA
MM. FAVRE, SCHAMBACHER et WALTER.

Avant de clore la séance M. DECREY, Président passe la parole à M. Roger SCHORER, Maire qui fait l'allocution suivante :

C'est en 1869 que Chêne-Thônex est devenue THONEX tout court après que Chêne-le-Bourg ait demandé au Conseil d'Etat la séparation dont les raisons étaient les suivantes :

"La commune de Chêne-Thônex étant formée partie d'industries et de commerçants habitant Chêne-le-Bourg et partie d'agriculteurs qui habitent les hameaux de Villette, de Fossard et de Thônex, les intérêts généraux de la Commune souffrent naturellement de cet accouplement d'intérêts particuliers essentiellement différents et opposés."

Les habitants des hameaux adressent au Grand Conseil une pétition munie de 55 signatures pour s'opposer à la scission. Appuyée par 77 signatures des habitants de Chêne-le-Bourg et contresignée d'une seconde pétition.

Mais Chêne-le-Bourg avait 3 députés au Grand Conseil et Thônex, aucun.

Le 17 février 1869, après 3 débats, c'est la séparation, votée par 37 "OUI" contre 8 "NON".

Le 21 mars, le Conseil d'Etat procède à l'élection des deux conseils municipaux. Vous êtes, ce jour, les successeurs de celui de Thônex.

Tout aussi nombreux que vous êtes, je vous souhaite "bon vent" sur le bateau Thônex qui n'est pas une galère mais un bâtiment dont je suis certain que vous lui donnerez de l'allure et de la race.

VIVE THONEX !

*

La séance est levée à 18h.55.

Le Président :

Le Secrétaire :

Philippe DECREY

Philippe GUEX